



Ordonnance de télécom CRTC 2010-318

Version PDF

Ottawa, le 27 mai 2010

Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande tarifaire suivante. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Bell Canada	6949	le 15 mai 2006

Secrétaire général